NATIONS UNIES



Conseil économique et social

Distr. GÉNÉRALE

CEP/2003/1 CEP/AC.11/2003/27 16 décembre 2002

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT (Session extraordinaire, Genève, 18 et 19 février 2003)

Groupe de travail préparatoire spécial composé de hauts fonctionnaires pour le processus «Un environnement pour l'Europe» (Cinquième session, Genève, 19-21 février 2003)

LIENS ENTRE LES GRANDS PROCESSUS INTERGOUVERNEMENTAUX: KIEV, JOHANNESBURG ET LE COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Le présent document, qui a été établi à la demande de la quatrième session du Groupe de travail spécial (novembre 2002), fait apparaître les liens qui existent entre l'ordre du jour de la Conférence de Kiev tel qu'il pourra être arrêté, le Plan d'application du Sommet de Johannesburg et la Déclaration ministérielle régionale de la CEE-ONU au Sommet de Johannesburg. Il indique aussi le rapport entre les processus de Kiev et de Johannesburg et le programme à long terme du Comité des politiques de l'environnement.

Le présent document est destiné à servir de contribution à l'examen de l'ordre du jour de la Conférence de Kiev ainsi qu'aux travaux prévus dans le cadre du programme du Comité des politiques de l'environnement.

Ordre du jour provisoire de la Conférence de Kiev	Déclaration ministérielle de la CEE-ONU au Sommet de Johannesburg	Plan d'application du Sommet de Johannesburg	Programme à long terme du Comité des politiques de l'environnement
Rapport de Kiev; surveillance de l'environnement		Appelle à encourager la mise en valeur et l'utilisation des technologies d'observation de la terre et de la télédétection aérospatiale et à rassembler des données de qualité au sujet de l'impact sur l'environnement, de l'utilisation des terres et du changement d'affectation des terres. Engage à appuyer les efforts que font les pays dont l'économie est en transition pour surveiller et évaluer la qualité et la quantité des ressources en eau et mettre en place des systèmes nationaux de surveillance des ressources en eau. Appelle à améliorer la surveillance en vue de l'étude des changements climatiques.	Améliorer les mécanismes d'observation et renseigner sur l'état de l'environnement afin d'appuyer le processus décisionnel; améliorer l'accès du public à des informations environnementales fiables.
Examens de la politique en matière d'environnement ¹	Les examens de la politique en matière d'environnement devraient, entre autres, continuer de jouer un rôle important dans le développement durable de la région.	Les rapports nationaux et régionaux devraient être utilisés de manière plus efficace; les États devraient prendre des mesures pour faire progresser la formulation et l'élaboration de stratégies nationales pour un développement durable et entamer la mise en œuvre de ces stratégies à l'horizon 2005.	Entreprendre des examens de la politique en matière d'environnement et organiser des débats sur les grands problèmes et les travaux qui attendent les responsables nationaux de l'environnement dans les pays en transition.

¹ Ce point de l'ordre du jour est en rapport avec la question de la production et de la consommation durables.

Ordre du jour provisoire de la Conférence de Kiev	Déclaration ministérielle de la CEE-ONU au Sommet de Johannesburg	Plan d'application du Sommet de Johannesburg	Programme à long terme du Comité des politiques de l'environnement
Éducation en matière de développement durable ¹	Ce thème est considéré comme prioritaire pour la région de la CEE et essentiel pour le changement mondial; il a été décidé d'améliorer les systèmes éducatifs et de concevoir les programmes d'enseignement en conséquence.	Appui énergique à l'éducation en matière de développement durable et appel à financer cette éducation.	Ce thème est proposé dans les projets de décisions.
Énergie ¹	Appui à la gestion durable et à la protection des ressources naturelles et définition d'initiatives dans différents domaines, y compris celui de l'énergie.	Appel énergique à prendre des mesures pour élaborer des politiques nationales, renforcer la coopération régionale et internationale et améliorer l'accès à des services et ressources énergétiques sans risque pour l'environnement; appel lancé aux gouvernements et aux organisations internationales pour qu'ils mettent en œuvre les dispositions préconisées par la Commission du développement durable concernant l'énergie et le développement durable.	Coopération avec la Division de l'énergie sur la tarification de l'énergie, la suppression des subventions et l'internalisation des coûts externes.
Partenariat avec les entreprises et les industries ¹	Les entreprises et les industries sont investies d'une responsabilité particulière pour ce qui est de veiller à ce que les méthodes de production soient sans risque pour l'environnement. La CEE a appuyé énergiquement l'adoption de nouvelles mesures visant à améliorer le partenariat avec les entreprises et les industries.	La participation des entreprises et des industries à toutes les activités visant le développement durable a été fortement appuyée. Le Sommet a lancé un appel pour que les industries soient encouragées à améliorer leur performance sociale et environnementale; par ailleurs, on a accordé une attention particulière à la promotion de la responsabilité, redditionnelle notamment, des sociétés.	Non

Ordre du jour provisoire de la Conférence de Kiev	Déclaration ministérielle de la CEE-ONU au Sommet de Johannesburg	Plan d'application du Sommet de Johannesburg	Programme à long terme du Comité des politiques de l'environnement
Stratégie environnementale pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale ¹	Les efforts nationaux et la coopération sous-régionale et régionale en vue du développement durable, par la participation des organisations internationales, sont appuyés; l'amélioration de la gouvernance et des processus démocratiques à tous les niveaux a été considérée comme l'une des priorités pour la CEE.	Le Sommet s'est félicité de la coopération régionale, sous-régionale et transrégionale à la promotion du développement durable et a appuyé cette coopération.	Pour améliorer la qualité de l'environnement dans la région, il est prévu des mesures pour rendre plus efficace la mise en œuvre des conventions et des protocoles régionaux dans le domaine de l'environnement. Le Comité favorise l'échange de données d'expérience en ce qui concerne la promotion et l'évaluation de la mise en œuvre des instruments régionaux de protection de l'environnement et les moyens d'améliorer le respect de ces instruments.
Eau; initiative des pays d'Asie centrale sur l'eau ¹	La gestion durable et la protection des ressources naturelles ont été considérées comme l'une des priorités pour les pays de la CEE; la pollution de l'eau a été perçue comme l'un des principaux problèmes qui se posait dans la région; l'attachement des pays d'Asie centrale à coopérer à l'élaboration d'une stratégie sous-régionale en vue de la gestion intégrée des ressources en eau et des cours d'eau transfrontières a été saluée; ces pays se sont engagés à veiller à la mise en œuvre de la Convention sur l'eau.	Il a été recommandé d'élaborer des stratégies, plans et programmes nationaux et régionaux de gestion intégrée des bassins fluviaux et d'encourager une coordination efficace des activités au niveau international. La question de la qualité et de la quantité des ressources en eau a reçu une attention particulière; il a été décidé de réduire de moitié à l'horizon 2015 la proportion des personnes qui n'ont pas la possibilité d'avoir accès à une eau de boisson salubre ou qui n'en ont pas les moyens.	Idem
Partenariat à la mise en valeur des montagnes	La priorité connexe pour la région de la CEE est la gestion durable et la protection des ressources naturelles.	Élaborer des programmes de gestion durable des zones montagneuses et en encourager la mise en œuvre.	Non

Ordre du jour provisoire de la Conférence de Kiev	Déclaration ministérielle de la CEE-ONU au Sommet de Johannesburg	Plan d'application du Sommet de Johannesburg	Programme à long terme du Comité des politiques de l'environnement	
	Conventions régionales dans le domaine de l'environnement (Aarhus, air, Espoo, eau, accidents industriels)			
Nouveaux protocoles aux accords multilatéraux d'environnement	Appelle à résoudre les grands problèmes d'environnement par des instruments juridiques — y compris des accords multilatéraux de protection de l'environnement — internationaux et régionaux. La CEE s'engage à appliquer tous les protocoles et conventions régionaux et sous-régionaux intéressant l'environnement et le développement durable et à en respecter toutes les dispositions.	Le Sommet a considéré que le respect de la légalité était l'une des conditions du renforcement des arrangements institutionnels en faveur du développement durable.	Appuie les Conventions régionales dans le domaine de l'environnement et recherche des synergies et des domaines de coopération possibles entre les instruments sur des questions présentant un intérêt commun.	
Protocole à la Convention d'Espoo relatif à l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques	L'importance de l'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques dans la région de la CEE a été reconfirmée.	Le Sommet a souligné que la sécurité du monde au XXI ^e siècle dépendait d'une conception intégrée et multirisques des mesures destinées à faire front à la vulnérabilité, à évaluer les risques et à gérer les situations en cas de catastrophe, y compris la prévention, l'atténuation, la préparation, la riposte et la remise en état. Le Sommet a lancé un appel pour que l'application des études d'impact soit élargie et encouragée, pour que soient définies des méthodes de prise de décisions intéressant le développement durable au niveau des orientations, des stratégies et des projets et pour que soit encouragée l'application de ces méthodes, et ce aux niveaux national, local et (le cas échéant) régional. L'évaluation de l'impact sur l'environnement des décisions stratégiques n'a pas été nommément abordée.	Idem	

Ordre du jour provisoire de la Conférence de Kiev	Déclaration ministérielle de la CEE-ONU au Sommet de Johannesburg	Plan d'application du Sommet de Johannesburg	Programme à long terme du Comité des politiques de l'environnement
Protocole à la Convention d'Aarhus relatif aux registres des rejets et transferts de polluants	Encourager ceux qui souhaitent adhérer à la Convention d'Aarhus à le faire aussitôt que possible; encourager les initiatives et les processus régionaux, avec la participation des principaux groupes, afin de favoriser l'accès du public à l'information en matière d'environnement et aux autres données intéressant le développement durable, la participation du public à la prise de décisions et l'accès à la justice.	Le Sommet a appelé à donner accès, au niveau national, à l'information en matière d'environnement ainsi qu'aux procédures judiciaires et administratives intéressant l'environnement, et à donner au public la possibilité de participer à la prise de décisions. Il a souligné aussi que tous les pays devraient encourager la participation du public, notamment par des mesures donnant accès à l'information sur les lois, règlements, activités, orientations et programmes. Les pays devraient également encourager une pleine participation du public à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de développement durable.	Idem
Protocole sur la responsabilité civile relatif à la Convention sur l'eau et à la Convention sur les accidents industriels	Engage les pays de la région de la CEE à élaborer un régime de responsabilité civile en cas de dommages, notamment de dommages écologiques, causés par des activités dangereuses; les pays sont également encouragés à participer au processus de négociation intergouvernemental visant à adopter un instrument juridiquement contraignant sur la responsabilité civile en cas de dommages transfrontières causés par des activités dangereuses dans le cadre des deux Conventions.	Le Sommet a souligné que la sécurité du monde au XXI ^e siècle dépendait d'une conception intégrée et multirisques des mesures destinées à faire front à la vulnérabilité, à évaluer les risques et à gérer les situations en cas de catastrophe, y compris la prévention, l'atténuation, la préparation, la riposte et la remise en état. Des mesures s'imposent à tous les niveaux et l'une des initiatives à prendre consiste à encourager la coopération à la prévention des catastrophes technologiques ou autres catastrophes majeures, à l'atténuation de leurs effets ainsi qu'à la préparation, à la riposte et à la remise en état dans ces circonstances. Le Sommet a insisté sur l'importance d'un régime	Idem

Ordre du jour provisoire de la Conférence de Kiev	Déclaration ministérielle de la CEE-ONU au Sommet de Johannesburg	Plan d'application du Sommet de Johannesburg	Programme à long terme du Comité des politiques de l'environnement
		de responsabilité civile efficace pour le transport maritime international et les autres mouvements transfrontières de matières radioactives, de déchets radioactifs et de combustible irradié. Le régime de responsabilité civile n'a pas été abordé nommément.	
Principes directeurs concernant le respect et l'exécution	Pour améliorer la gouvernance et les processus démocratiques à tous les niveaux, la réunion ministérielle a demandé aussi que soient examinés les moyens permettant de favoriser le respect et l'exécution des accords multilatéraux d'environnement.	Le Sommet a considéré que le respect de la légalité était l'une des conditions du renforcement des arrangements institutionnels en faveur du développement durable.	Élaboration de principes directeurs visant à renforcer le respect et l'exécution des accords multilatéraux d'environnement.
Stratégie paneuropéenne en matière de diversité biologique et paysagère	Les priorités connexes de la région de la CEE concernent également la gestion durable et la protection des ressources naturelles, avec l'engagement de favoriser l'intégration des considérations de diversité biologique dans l'aménagement du territoire et la gestion des terres; la CEE appelle à créer et à administrer des réseaux écologiques dans tous les écosystèmes, notamment le Réseau écologique paneuropéen, et à renforcer et réviser à l'horizon 2003 la Stratégie paneuropéenne en matière de diversité biologique et paysagère.	On a considéré que la diversité biologique jouait un rôle primordial dans le développement durable et l'élimination de la pauvreté dans le monde et que la Convention sur la diversité biologique était l'instrument clef de la conservation et de l'exploitation durable de la diversité biologique. 2010 a été retenue comme la date butoir de la réduction sensible de la perte de diversité biologique.	Non
Session sur l'avenir du processus «Un environnement pour l'Europe»	Améliorer la gouvernance et les processus démocratiques à tous les niveaux.	Renforcer le cadre institutionnel du développement durable aux niveaux international et régional.	Les futures orientations stratégiques de la CEE concernant les politiques en matière d'environnement sont examinées par le Comité, qui se prononce à leur sujet.

Ordre du jour provisoire de la Conférence de Kiev	Déclaration ministérielle de la CEE-ONU au Sommet de Johannesburg	de Johannesburg	Programme à long terme du Comité des politiques de l'environnement
l'intégration des politiques	Parmi les autres mesures prioritaires à prendre face aux changements mondiaux, la CEE a mentionné le lancement de nouvelles initiatives tendant à améliorer les partenariats avec la société civile et l'industrie.	Le Sommet a appelé à l'intégration des considérations liées au développement durable dans les politiques à tous les niveaux. Il a par ailleurs appuyé énergiquement la participation de la société civile et des autres grands groupes.	Non

Le Sommet de Johannesburg s'est prononcé clairement sur quatre questions transsectorielles: le renforcement des partenariats, la coopération intersectorielle, une meilleure coordination et une bonne gouvernance.

Les questions qui ont été examinées à Johannesburg et lors de la Réunion ministérielle régionale de la CEE **qui ne sont traitées ni** dans le projet d'ordre du jour de Kiev **ni** dans le programme du Comité des politiques de l'environnement sont les suivantes: commerce, environnement et développement; sécurité nucléaire; océans, mers et zones côtières; et financement du développement durable.

Le programme d'études de performance environnementale du Comité des politiques de l'environnement couvre en partie plusieurs des questions intéressant le Sommet de Johannesburg, dont la pollution atmosphérique, l'extraction minière, les ressources minérales et les métaux; le tourisme durable; les substances chimiques; les forêts; la dégradation des terres; la désertification; les changements climatiques; et la gestion des déchets et des zones côtières.

Le programme du Comité des politiques de l'environnement porte sur des questions liées à la production et à la consommation; à l'environnement et à la santé; aux transports, à l'environnement et à la santé, et aux organismes génétiquement modifiés². Toutes ces questions figuraient par ailleurs dans le Plan d'application du Sommet de Johannesburg.

² Principes directeurs sur l'accès à l'information, la participation du public et l'accès à la justice en ce qui concerne les organismes génétiquement modifiés, élaborés sous les auspices de la Convention d'Aarhus.